

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIÈRE MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de directeur général de l'École nationale supérieure maritime

NOR : PRMM2217424V

Le poste de directeur général de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) est susceptible d'être vacant.

Le directeur général est nommé pour cinq ans, par décret, sur proposition du ministre chargé de la mer, après avis du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable une fois.

Le siège de l'ENSM est situé au Havre. Le ou la titulaire du poste devra assurer des déplacements fréquents sur l'ensemble des sites de l'école et sur Paris.

Présentation de l'École nationale supérieure maritime

L'ENSM est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un grand établissement placé sous la tutelle du ministre chargé de la mer conformément aux dispositions du décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 modifié portant création de l'École nationale supérieure maritime.

Elle est présente sur 4 sites : Le Havre, lieu de son siège, Saint-Malo, Nantes et Marseille.

L'ENSM a pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales, notamment d'officiers de la marine marchande et d'ingénieurs, dans les domaines des activités du secteur de l'économie maritime et portuaire, de la navigation maritime et fluviale, des transports et services maritimes, de l'industrie, des pêches maritimes et des cultures marines, de l'environnement et du développement durable.

Les cursus de formation s'organisent en filières autour de trois grands domaines de formation que sont :

- la formation initiale : cycle ingénieur navigant, cursus ingénieur génie maritime, formation officier chef de quart machine / chef mécanicien 8 000 kW et formation officier chef de quart passerelle international ;
- la formation professionnelle longue : formations monovalentes pont et machine ;
- la formation continue en vue notamment de l'obtention des certificats requis par la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW) et de la revalidation des brevets.

Les deux formations ingénieurs ont l'accréditation de la commission des titres d'ingénieur (CTI).

Dans le cadre du « fontenoy maritime », projet gouvernemental visant à renforcer la compétitivité du pavillon français, l'objectif de doublement des officiers formés d'ici 2027 a été fixé à l'école.

L'école mène aussi, dans le cadre de partenariats, des activités de recherche.

Pour répondre à ses missions, l'école dispose de personnels administratifs et techniques et de personnels enseignants titulaires ou vacataires représentant un total de 114 enseignants titulaires ou contractuels et de 100 vacataires.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'établissement a accueilli près de 1 200 étudiants en formation initiale et en formation professionnelle longue. L'activité de formation continue concerne, pour sa part, environ 2 700 stagiaires par an.

Missions du titulaire du poste

Le directeur général assure le bon fonctionnement de l'école. Il est chargé de son développement et de son rayonnement international et la représente en justice et à l'égard des tiers dans tous les actes de la vie civile.

Il exerce les compétences suivantes :

1° Il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration, notamment celles relatives au budget et au règlement intérieur ;

2° Il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;

3° Il définit la politique de gestion des ressources humaines de l'école et assure la coordination de sa mise en œuvre ; il a autorité sur l'ensemble des personnels et nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;

4° Il propose et met en œuvre l'organisation et du fonctionnement de l'école ;

5° Il conclut les contrats, conventions et marchés délibérés par le conseil d'administration ;

6° Il est responsable de la discipline générale au sein de l'école, il veille au respect des mesures de sécurité et de sûreté dans l'enceinte de l'école ;

7° Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration ;

8° Il représente l'école en France et à l'étranger et conclut les partenariats ;

9° Il nomme les membres des jurys pour lesquels aucune autre autorité n'a reçu compétence ;

10° Il est habilité à signer les diplômes délivrés par l'école.

Profil du candidat

Le futur candidat ou la future candidate devra disposer d'une expérience préalable de direction.

Il ou elle devra pouvoir justifier d'un intérêt fort pour le secteur du transport maritime et de l'économie maritime ainsi que d'une bonne compréhension des enjeux de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la pédagogie.

Au-delà de ses compétences en matière de gestion et de suivi administratif de l'ensemble de l'école, il ou elle devra également posséder de fortes capacités relationnelles, d'écoute et de négociation internes et externes (enseignants, administrations, collectivités, entreprises et professions concernées, réseau de l'enseignement supérieur...), un sens aigu de l'organisation et de l'anticipation.

Autonome et ayant un sens aigu des responsabilités, il ou elle devra pouvoir s'appuyer sur des aptitudes éprouvées en matière de management, de travail en équipe et de conduite du changement ainsi que des capacités à déléguer et à s'entourer, traduites par une ou plusieurs expériences réussies.

Compte tenu du positionnement international de l'école et de son environnement, le futur candidat ou la future candidate devra justifier d'un niveau suffisant de maîtrise de la langue anglaise.

Conditions de rémunération

La rémunération comprend une part fonctionnelle brute annuelle de 96 000 € et une part variable sur objectifs plafonnée à 25 % de la part fonctionnelle.

Modalités de sélection

Un comité de sélection établira, au regard des dossiers de candidature, la liste des candidatures qui donneront lieu à audition.

Après audition des candidats sélectionnés, il arrêtera le classement des candidats jugés aptes à occuper les fonctions.

Ce classement sera présenté au conseil d'administration de l'école et au ministre chargé de la mer.

Personnes à contacter

M. Christophe LENORMAND, chef du service des flottes et des marins à la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (tél. : 01-40-81-27-79) ;

M. Jacques SALHI, délégué aux cadres dirigeants (tél. : 01-40-81-18-61).

Les dossiers de candidature comprendront :

- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

Ces documents doivent mettre en valeur les expériences et compétences permettant d'apprécier l'adéquation de la candidature au profil recherché.

Ils doivent être adressés, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française, uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : chantal.reland@developpement-durable.gouv.fr.